

Mais si l'on croit que, rentré à la Chambre, le «docteur rouge» se soit assagi, l'on se trompe. D'ailleurs ses adversaires le lui rendirent bien en ne songeant pas à passer l'éponge sur son activité ministérielle de 1916.

Dans la séance du 27. 4. 1920 il eut à se défendre contre l'accusation d'avoir conclu le 9. 12. 1916 la fameuse convention avec l'Allemagne. Non sans avoir traité ses interrupteurs d'appellations très peu parlementaires («tas d'imbéciles!»)<sup>11)</sup>, il prétendit que depuis février 1916 jusqu'en décembre de la même année il avait résisté aux injonctions du Gouverne-



L'Etablissement de Mondorf-les-Bains avant l'incendie

Photo Ch. Bernhoeft

ment allemand et que ce fut seulement «quand nous ne savions plus à quel Saint nous vouer, que nous avons dû nous incliner . . . parce que nous n'avions plus rien dans notre pays.»<sup>12)</sup>

Welter en vint aussi au reproche d'avoir permis l'exportation du lait. Là aussi il prétendit y avoir été forcé à la suite de la visite du ministre von Buch qui lui avait fait savoir que si le Gouvernement luxembourgeois supprimait les fournitures de lait . . . le Reich cesserait la livraison de blé.<sup>13)</sup>

Ensuite il parla de la question des scories Thomas. Le 9. 10. 1916 le Gouvernement allemand «nous informa qu'il venait d'apprendre que le Gouvernement luxembourgeois avait l'intention de saisir les scories Thomas et de fixer un prix maximum différentiel pour la consommation indigène